

BE-A0524_707416_703142_FRE

Inventaire des archives du Premier Bureau
de l'Enregistrement de Seneffe, 1796-1977



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Instruments de recherche.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Archives.....	10
Contenu et structure.....	11
Contenu.....	11
Registres de formalité et de recette.....	11
Registres et sommiers des domaines.....	11
Registres de dépôt des déclarations de succession.....	11
Registres de correspondance.....	12
Tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs.....	12
Répertoires et tables des propriétaires.....	12
Répertoires généraux des créanciers.....	12
Tables alphabétiques des décès.....	12
Comptes mobiles.....	13
Registres des personnes domiciliées hors du Royaume qui possèdent des immeubles en Belgique.....	13
Renvois reçus.....	13
Déclarations de succession et de mutation par décès.....	14
Archives provenant de bureaux supprimés.....	14
Sélections et éliminations.....	14
Accroissements/compléments.....	14
Mode de classement.....	14
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
I. Registres de formalité et de recette.....	17
A. Actes civils publics.....	17
1 - 326 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1838-1936.....	17
B. Actes sous seing privé.....	37
327 - 390 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1838-1960.....	37
391 - 395 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 6bis). 1921-1958.....	41
C. Annexes.....	41
396 - 407 Copies d'actes sous seing privé portant mutations immobilières. 1922-1945.....	41
408 - 427 Copies de baux. 1921-1940.....	42
II. Sommiers domaniaux.....	44
429 - 436 Sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État (série 32). 1844-1895.....	44

429 - 431 Première série. 1844-1860.....	44
432 - 435 Deuxième série. 1860-1895.....	44
439 - 440 Sommier de consistance des biens et rentes provenant de cures (série 39). 1836-1841.....	45
III. Dépôt des déclarations de succession.....	46
441 - 450 Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (série 47). 1924-1976.....	46
IV. Correspondance.....	47
451 - 453 Registres de correspondance (série 49). 1838-1853.....	47
V. Tables alphabétiques et répertoires.....	48
A. Acquéreurs.....	48
454 - 489 Tables alphabétiques des acquéreurs et nouveaux possesseurs de biens immeubles réels (série 50/2). 1796-1859.....	48
454 - 469 Première série. 1796-1838.....	48
470 - 489 Deuxième série. 1838-1859.....	49
B. Vendeurs.....	50
490 - 500 Tables alphabétiques des vendeurs et précédents possesseurs de biens immeubles (série 50/3). 1796-1859.....	50
490 - 495 Première série. 1796-1838.....	50
496 - 500 Deuxième série. 1838-1859.....	51
C. Contrats de mariage.....	51
D. Créanciers.....	51
502 - 504 Répertoires généraux des créanciers (série 51). XIXe - XXe siècles.	51
E. Propriétaires.....	51
505 - 519 Tables générales des propriétaires (série 52). 1870-[1901].....	51
F. Décès.....	52
520 - 535 Tables alphabétiques des décès (série 54). 1937-1976.....	52
VI. Sommier d'ordres et instructions.....	54
VII. Étrangers.....	55
VIII. Privilège agricole.....	56
683 - 686 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1884-1920.....	56
IX. Revois reçus.....	57
538 - 567 Renvois reçus portant mutation d'immeubles (série 171). 1905-1935.	57
X. Déclarations de succession.....	59
568 - 679 Déclarations de succession (série 187). 1838-1935.....	59
XI. Bureau de perception des droits de navigation sur le Canal de Charleroi à Seneffe.....	66
680 - 681 Registres de correspondance (série 49). 1839-1872.....	66
XII. Bureau de l'éclusier-percepteur à Feluy.....	67

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'Enregistrement Seneffe I

Période:

1796-1977

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.686

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 686.00
- Etendue inventoriée: 31.20 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche de W. De Keyzer, P. Hubaut, M. Monoyer et J. Sotteau, *Inventaire des archives des bureaux de l'enregistrement versées aux Archives de l'État à Mons*, vol. 2, 1985-2003, p. 175-180, ainsi que les différents bordereaux de versement.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant : DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Premier bureau de l'enregistrement de Seneffe (1966-1976)

Anciens noms :

Premier bureau de l'enregistrement et des domaines de Seneffe (1954-1966)

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Seneffe (1838-1954)

HISTORIQUE

En 1838, un bureau de l'enregistrement et des domaines est créé à Seneffe pour le canton de ce nom. Il se compose des communes d'Arquennes, Bois-d'Haine, Buzet, Familleureux, Fayt-lez-Manage, Feluy, Godarville, Gouy-lez-Piéton, La Hestre, Luttre, Manage, Obaix, Petit-Rœulx-les-Nivelles, Pont-à-Celles, Rèves et Seneffe ². Jusqu'alors, ces communes ont dépendu du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Binche (1796-1807), du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Fontaine-l'Évêque (1808-1815) et à nouveau du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Binche (1815-1838).

Par arrêté ministériel du 17 avril 1939, entrant en vigueur le 1er août suivant, créant le Bureau de l'enregistrement et des domaines de Fleurus, les communes de Buzet, Luttre, Obaix, Pont-à-Celles et Rèves sont transférées au Bureau de l'enregistrement et des domaines de Gosselies. Le bureau reste toutefois compétent pour le canton entier en matière d'actes judiciaires et d'huissiers et pour les amendes et frais de justice ³.

À partir du 1er juin 1954, le bureau primitif est divisé en deux. Le Premier bureau de l'enregistrement et des domaines remplace l'ancien Bureau de l'enregistrement et des domaines de Seneffe et a pour ressort les communes d'Arquennes, Bois-d'Haine, Familleureux, Fayt-lez-Manage, Feluy, La Hestre, Manage et Seneffe. Il exerce toutes les compétences, à l'exception des actes judiciaires et d'huissiers, des protêts et des amendes et frais de justice. Ces compétences sont gérées par le Deuxième bureau. Le Deuxième bureau de l'enregistrement et des domaines a, quant à lui, hérité des communes de Godarville, Gouy-lez-Piéton et Petit-Rœulx-les-Nivelles de l'ex-Bureau de l'enregistrement et des domaines de Seneffe et des communes de Buzet, Luttre, Obaix, Pont-à-Celles et Rèves du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Gosselies ⁴.

La fusion de Liberchies avec Luttre, par la loi du 6 juillet 1964, entraîne le basculement de Liberchies du ressort de Gosselies vers celui du Deuxième bureau de Seneffe en date du 1er janvier 1965 ⁵. Il en va de même pour

2 S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 1, p. 645.

3 A.M. du 7 avril 1939, Moniteur belge, 26 juillet 1939, p. 5205.

4 A.M. du 19 octobre 1953, Moniteur belge, 20 mai 1954, p. 4017.

5 A.M. du 15 décembre 1964, Moniteur belge, 18 décembre 1964, p. 13025-13027.

Bellecourt (Fontaine-l'Évêque) qui fusionne avec La Hestre au 1er janvier 1971⁶.

Au 1er juillet 1966, les premier et deuxième bureaux de l'enregistrement et des domaines de Seneffe deviennent les premier et deuxième bureaux de l'enregistrement de Seneffe⁷.

La mise en œuvre du processus de fusion des communes, le 1er janvier 1977, coïncide avec un vaste mouvement de réorganisation des bureaux de l'enregistrement. Le Premier bureau de l'enregistrement de Seneffe est supprimé tandis que le Deuxième bureau de l'enregistrement de Seneffe, sous le nom de Bureau de l'enregistrement de Seneffe, devient compétent pour les nouvelles communes de Chapelle-lez-Herlaimont, Manage et Seneffe en matière de perception du droit d'enregistrement et de greffe et de perception du droit de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire des droits de succession⁸. Les autres compétences sont transmises au Bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales de Charleroi⁹. Ce dernier transfert est effectif au 1er décembre 1975.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et appelé receveur de l'enregistrement¹⁰. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des

6 L. du 17 juillet 1970, Moniteur belge, 11 août 1970.

7 A.M. du 14 juin 1966, Moniteur belge, 24 juin 1966, p. 6456.

8 Instruction de l'Administration de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'enregistrement et des domaines, n° 122, 1er décembre 1976.

9 Arrêté du directeur général du 6 novembre 1975, Moniteur belge, 27 novembre 1975, p. 15052.

10 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique ¹¹.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

11 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme " *une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*" ¹². Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945 ¹³ introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire ¹⁴. L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux ¹⁵.

ARCHIVES

Des versements aux Archives de l'État à Mons ont été effectués le 2 septembre 1950 (entrée d'archives n° 221), le 22 mars 1960 (EA n° 490), le 5 octobre 1972 (EA n° 1092), le 22 avril 1977 (1249) et le 9 octobre 2013 (2260).

12 R. SYMOENS, *Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique*, Bruxelles, 1942, p. 12.

13 *Moniteur belge* du 28 octobre 1945.

14 P. BOURGEOIS, *Le ministère des Finances (1830-1994)*. III. *Aperçu des compétences*, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (*Miscellanea Archivistica Studia*, 88).

15 L. DE FRENNE, *Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956*, Bruxelles, 2012 (*Rijksarchief Leuven, Inventarissen*, 50).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives classées dans le présent inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités du Premier bureau de l'enregistrement de Seneffe entre 1838 et 1976.

Procédons par grandes séries d'archives ¹⁶:

REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics débute en 1838 et se poursuit jusqu'à 1936. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter la dénomination de série 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte.

La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1838 à 1960. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc.

La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921 ¹⁷. Elle est conservée pour la période 1921-1953. Des copies d'actes sous seing privé et de baux ont été respectivement conservées pour les périodes 1922-1945 et 1921-1940.

REGISTRES ET SOMMIERS DES DOMAINES

Le fonds contient également de nombreux sommiers et registres relatifs à la gestion des biens appartenant à l'État ou dont la gestion lui a été confiée. Il s'agit des sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État, des revenus provinciaux, ou encore des biens et rentes provenant des cures.

REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés

16 L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011, (Miscellanea Archivistica Studia 198).

17 P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011, p. 260 (Miscellanea Archivistica Studia, 198).

partiellement pour la période 1924 à 1976, contiennent la mention chronologique du dépôt desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils des déclarations.

REGISTRES DE CORRESPONDANCE

Trois registres de correspondance (série 49) sont conservés pour la période allant de 1838 à 1853. Ils contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET DES ACQUÉREURS

Les tables des acquéreurs (série 50/2) ont existé de la création de l'enregistrement à 1859, date à laquelle elles sont remplacées par les répertoires des propriétaires (série 50). La table des vendeurs (série 50/3), également supprimée en 1859, fournissait jusqu'à 1828 le renvoi vers le registre de formalité correspondant (actes civils publics et actes sous seing privé) via la date de l'enregistrement. De 1828 à 1859, ce renvoi vers les registres de formalités (soit les séries 5 et 6) doit être recherché, au nom de la personne, dans les tables des acquéreurs auxquelles les tables des vendeurs renvoient. Les séries conservées sont assez complètes pour la période 1796 à 1859.

RÉPERTOIRES ET TABLES DES PROPRIÉTAIRES

De 1860 à 1901, si on connaît le nom de la personne, la table générale des propriétaires (série 52) renvoie au répertoire général des propriétaires (série 50) qui renvoie vers les séries 5 et 6. À partir de 1901 environ, les comptes mobiles (série 58) remplacent partiellement les répertoires des propriétaires. Malheureusement, la série 50 ou répertoire général des propriétaires n'a pas été versée pour ce bureau, comme souvent ailleurs, le receveur invoquant leur utilité administrative. La série 52 couvre elle la période allant de 1870 à 1901.

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX DES CRÉANCIERS

Les répertoires généraux des créanciers (série 51) renvoient à la documentation hypothécaire. Ils permettent de retrouver toutes les créances inscrites en faveur d'un même créancier, domicilié dans l'arrondissement du bureau. Cette série 51 a été créée en 1846 et supprimée en 1966.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent la période de 1937 à 1953. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce

fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite dans la table et l'article est apuré.

COMPTES MOBILES

Les comptes mobiles (série 58), créés par la circulaire 1348 du 15 mai 1901, remplacent partiellement le répertoire des propriétaires. Il s'agit de recueils d'environ 250 larges fiches préimprimées et classées alphabétiquement. Un seul compte est ouvert, classé au nom du mari, pour un couple de personnes mariées. Les comptes contiennent les renseignements précédemment mentionnés au répertoire général des propriétaires. Ils renvoient aux séries 5, 6, 6bis et 187 et contiennent également mention des autres bureaux où le titulaire du compte est connu et son ou ses numéros d'article de la matrice cadastrale. Ils se déclinent en deux séries distinctes : les comptes mobiles actifs, c'est-à-dire les comptes non apurés lors de la suppression de ce système de manutention en 2006, et les comptes mobiles apurés aussi connus sous le nom de cimetièrre. Lors des opérations de refonte des comptes mobiles, les comptes apurés, étaient extraits de la série générale et placés dans une série distincte. Il existe au sein de la série active et de celle du cimetièrre une division entre les personnes physiques et les personnes morales. Seule la série des actifs des personnes morales échappe au classement alphabétique et est classée par numéro d'entreprise. Les séries du Premier bureau de l'enregistrement de Seneffe ont été refondues dans celles du l'ex-Deuxième bureau de l'enregistrement de Seneffe lors de la réunion des deux bureaux. Les comptes sont classés dans l'inventaire des archives de ce dernier bureau.

REGISTRES DES PERSONNES DOMICILIÉES HORS DU ROYAUME QUI POSSÈDENT DES IMMEUBLES EN BELGIQUE

Introduit sous sa forme finale en 1901, ce registre des étrangers (série 60) reprend toutes les personnes dont le domicile est situé à l'étranger et qui détiennent des droits immobiliers dans le ressort du bureau. Le compte mobile renvoie à cette série. Ce registre est théoriquement tenu jusque 1967 au plus tard. Un registre est conservé et comporte des mentions relatives à la période 1910 à 1963.

RENOIS REÇUS

De nombreux renvois sont échangés entre les bureaux de l'enregistrement. Il s'agit notamment des informations relatives à des biens situés dans le ressort d'un autre bureau ou relatives à des personnes domiciliées également dans un autre ressort. Les renvois conservés couvrent les années 1905 à 1935. Les comptes mobiles contiennent généralement la mention de ces renvois.

DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926¹⁸. Les déclarations sont conservées pour la période 1838 à 1935.

ARCHIVES PROVENANT DE BUREAUX SUPPRIMÉS

En toute fin d'inventaire, se trouvent trois registres de correspondance provenant du Bureau de perception des droits de navigation sur le canal de Charleroi à Seneffe et du Bureau de l'éclusier-percepteur à Feluy. Ces registres contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

D'une manière générale, les critères de tri appliqués sont ceux définis dans l'instruction matériel (version de 2003) de l'Administration générale de la documentation patrimoniale du Service public fédéral Finances. Elle fait office de tableau de tri. En outre, certaines séries, initialement destinées à l'élimination ont été conservées en fonction de leur intérêt historique.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds du Premier bureau de l'enregistrement de Seneffe n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État à Mons.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. Toutefois, les séries supprimées et/ou non numérotées ont été rassemblées

18 P. DE REU, La déclaration de succession. Une introduction à l'étude des sources, Bruxelles, 2012, p. 43 (Guides, 77).

autour des séries qui les ont remplacées. Il en va notamment ainsi pour les tables des vendeurs et des acquéreurs qui ont été réunies autour de la série 50 des répertoires généraux des propriétaires.

À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description. De plus, il s'agit du numéro sous lequel les séries étaient classées dans l'ancien instrument de recherche.

Description des séries et des éléments

I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - 326 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1838-1936.

1	1er août 1838 - 22 décembre 1838 (5/1).	1 volume
2	22 décembre 1838 - 30 avril 1839 (5/2).	1 volume
3	30 avril 1839 - 17 septembre 1839 (5/3).	1 volume
4	17 septembre 1839 - 28 janvier 1840 (5/4).	1 volume
5	29 janvier 1840 - 29 mai 1840 (5/5).	1 volume
6	29 mai 1840 - 25 octobre 1840 (5/6).	1 volume
7	26 octobre 1840 - 16 mars 1841 (5/7).	1 volume
8	16 mars 1841 - 20 juillet 1841 (5/8).	1 volume
9	20 juillet 1841 - 4 décembre 1841 (5/9).	1 volume
10	5 décembre 1841 - 8 avril 1842 (5/10).	1 volume
11	8 avril 1842 - 8 septembre 1842 (5/11).	1 volume
12	8 septembre 1842 - 1er février 1843 (5/12).	1 volume
13	1er février 1843 - 20 juin 1843 (5/13).	1 volume

14	20 juin 1843 - 5 décembre 1843 (5/14).	1 volume
15	6 décembre 1843 - 23 avril 1844 (5/15).	1 volume
16	23 avril 1844 - 11 septembre 1844 (5/16).	1 volume
17	11 septembre 1844 - 1er février 1845 (5/17).	1 volume
18	1er février 1845 - 4 juillet 1845 (5/18).	1 volume
19	4 juillet 1845 - 1er décembre 1845 (5/19).	1 volume
20	1er décembre 1845 - 20 avril 1846 (5/20).	1 volume
21	20 avril 1846 - 11 septembre 1846 (5/21).	1 volume
22	11 septembre 1846 - 27 janvier 1847 (5/22).	1 volume
23	27 janvier 1847 - 29 juin 1847 (5/23).	1 volume
24	29 juin 1847 - 29 décembre 1847 (5/24).	1 volume
25	1er janvier 1848 - 8 juin 1848 (5/25).	1 volume
26	8 juin 1848 - 9 janvier 1849 (5/26).	1 volume
27	9 janvier 1849 - 3 juillet 1849 (5/27).	1 volume
28	3 juillet 1849 - 2 janvier 1850 (5/28).	1 volume
29	2 janvier 1850 - 5 juillet 1850 (5/29).	1 volume

30	5 juillet 1850 - 6 janvier 1851 (5/30).	1 volume
31	6 janvier 1851 - 8 juin 1851 (5/31).	1 volume
32	9 juin 1851 - 26 novembre 1851 (5/32).	1 volume
33	26 novembre 1851 - 8 avril 1852 (5/33).	1 volume
34	8 avril 1852 - 20 août 1852 (5/34).	1 volume
35	20 août 1852 - 7 février 1853 (5/35).	1 volume
36	7 février 1853 - 2 juin 1853 (5/36).	1 volume
37	2 juin 1853 - 25 octobre 1853 (5/37).	1 volume
38	25 octobre 1853 - 6 mars 1854 (5/38).	1 volume
39	6 mars 1854 - 1er juillet 1854 (5/39).	1 volume
40	1er juillet 1854 - 23 novembre 1854 (5/40).	1 volume
41	23 novembre 1854 - 24 mars 1855 (5/41).	1 volume
42	24 mars 1855 - 21 juillet 1855 (5/42).	1 volume
43	21 juillet 1855 - 23 novembre 1855 (5/43).	1 volume
44	23 novembre 1855 - 30 mars 1856 (5/44).	1 volume
45	30 mars 1856 - 16 août 1856 (5/45).	1 volume
46	16 août 1856 - 20 janvier 1857 (5/46).	

1 volume

-
- | | | |
|----|---|----------|
| 47 | 20 janvier 1857 - 1er mai 1857 (5/47). | 1 volume |
| 48 | 1er mai 1857 - 16 septembre 1857 (5/48). | 1 volume |
| 49 | 16 septembre 1857 - 18 janvier 1858 (5/49). | 1 volume |
| 50 | 18 janvier 1858 - 28 avril 1858 (5/50). | 1 volume |
| 51 | 28 avril 1858 - 24 août 1858 (5/51). | 1 volume |
| 52 | 25 août 1858 - 11 décembre 1858 (5/52). | 1 volume |
| 53 | 12 décembre 1858 - 1er avril 1859 (5/53). | 1 volume |
| 54 | 1er avril 1859 - 1er août 1859 (5/54). | 1 volume |
| 55 | 2 août 1859 - 4 décembre 1859 (5/55). | 1 volume |
| 56 | 5 décembre 1859 - 9 mars 1860 (5/56). | 1 volume |
| 57 | 10 mars 1860 - 16 juillet 1860 (5/57). | 1 volume |
| 58 | 16 juillet 1860 - 29 novembre 1860 (5/58). | 1 volume |
| 59 | 1er décembre 1860 - 27 février 1861 (5/59). | 1 volume |
| 60 | 28 février 1861 - 5 juin 1861 (5/60). | 1 volume |
| 61 | 6 juin 1861 - 22 août 1861 (5/61). | 1 volume |
| 62 | 22 août 1861 - 12 décembre 1861 (5/62). | 1 volume |

63	12 décembre 1861 - 2 mars 1862 (5/63).	1 volume
64	3 mars 1862 - 19 mai 1862 (5/64).	1 volume
65	19 mai 1862 - 7 août 1862 (5/65).	1 volume
66	7 août 1862 - 11 novembre 1862 (5/66).	1 volume
67	11 novembre 1862 - 19 janvier 1863 (5/67).	1 volume
68	19 janvier 1863 - 21 avril 1863 (5/68).	1 volume
69	21 avril 1863 - 10 août 1863 (5/69).	1 volume
70	11 août 1863 - 10 novembre 1863 (5/70).	1 volume
71	10 novembre 1863 - 4 mars 1864 (5/71).	1 volume
72	5 mars 1864 - 11 juillet 1864 (5/72).	1 volume
73	11 juillet 1864 - 14 novembre 1864 (5/73).	1 volume
74	14 novembre 1864 - 28 février 1865 (5/74).	1 volume
75	1er mars 1865 - 3 juillet 1865 (5/75).	1 volume
76	3 juillet 1865 - 7 novembre 1865 (5/76).	1 volume
77	7 novembre 1865 - 8 février 1866 (5/77).	1 volume
78	9 février 1866 - 11 mai 1866 (5/78).	1 volume

79	11 mai 1866 - 31 août 1866 (5/79).	1 volume
80	1er septembre 1866 - 12 décembre 1866 (5/80).	1 volume
81	12 décembre 1866 - 10 avril 1867 (5/81).	1 volume
82	10 avril 1867 - 24 juillet 1867 (5/82).	1 volume
83	24 juillet 1867 - 2 décembre 1867 (5/83).	1 volume
84	2 décembre 1867 - 4 avril 1868 (5/84).	1 volume
85	4 avril 1868 - 28 août 1868 (5/85).	1 volume
86	28 août 1868 - 31 décembre 1868 (5/86).	1 volume
87	1er janvier 1869 - 14 avril 1869 (5/87).	1 volume
88	14 avril 1869 - 31 juillet 1869 (5/88).	1 volume
89	31 juillet 1869 - 30 novembre 1869 (5/89).	1 volume
90	30 novembre 1869 - 24 mars 1870 (5/90).	1 volume
91	25 mars 1870 - 8 juillet 1870 (5/91).	1 volume
92	9 juillet 1870 - 27 octobre 1870 (5/92).	1 volume
93	27 octobre 1870 - 6 février 1871 (5/93).	1 volume
94	6 février 1871 - 8 mai 1871 (5/94).	1 volume
95	8 mai 1871 - 28 août 1871 (5/95).	

		1 volume
96	28 août 1871 - 19 décembre 1871 (5/96).	1 volume
97	19 décembre 1871 - 5 avril 1872 (5/97).	1 volume
98	5 avril 1872 - 23 août 1872 (5/98).	1 volume
99	24 août 1872 - 31 décembre 1872 (5/99).	1 volume
100	1er janvier 1873 - 17 avril 1873 (5/100).	1 volume
101	17 avril 1873 - 20 août 1873 (5/101).	1 volume
102	21 août 1873 - 11 décembre 1873 (5/102).	1 volume
103	12 décembre 1873 - 21 mars 1874 (5/103).	1 volume
104	21 mars 1874 - 18 juillet 1874 (5/104).	1 volume
105	18 juillet 1874 - 16 novembre 1874 (5/105).	1 volume
106	16 novembre 1874 - 2 mars 1875 (5/106).	1 volume
107	2 mars 1875 - 24 mai 1875 (5/107).	1 volume
108	24 mai 1875 - 3 septembre 1875 (5/108).	1 volume
109	3 septembre 1875 - 8 décembre 1875 (5/109).	1 volume
110	9 décembre 1875 - 15 mars 1876 (5/110).	1 volume
111	15 mars 1876 - 5 juillet 1876 (5/111).	1 volume

112	5 juillet 1876 - 11 novembre 1876 (5/112).	1 volume
113	11 novembre 1876 - 13 mars 1877 (5/113).	1 volume
114	13 mars 1877 - 3 juillet 1877 (5/114).	1 volume
115	3 juillet 1877 - 21 novembre 1877 (5/115).	1 volume
116	21 novembre 1877 - 20 mars 1878 (5/116).	1 volume
117	21 mars 1878 - 5 août 1878 (5/117).	1 volume
118	5 août 1878 - 10 décembre 1878 (5/118).	1 volume
119	10 décembre 1878 - 12 avril 1879 (5/119).	1 volume
120	12 avril 1879 - 7 août 1879 (5/120).	1 volume
121	7 août 1879 - 16 décembre 1879 (5/121).	1 volume
122	16 décembre 1879 - 1er avril 1880 (5/122).	1 volume
123	1er avril 1880 - 23 juin 1880 (5/123).	1 volume
124	23 juin 1880 - 27 septembre 1880 (5/124).	1 volume
125	27 septembre 1880 - 27 décembre 1880 (5/125).	1 volume
126	27 décembre 1880 - 5 avril 1881 (5/126).	1 volume
127	5 avril 1881 - 5 juillet 1881 (5/127).	1 volume

128	5 juillet 1881 - 5 octobre 1881 (5/128).	1 volume
129	5 octobre 1881 - 22 décembre 1881 (5/129).	1 volume
130	22 décembre 1881 - 23 mars 1882 (5/130).	1 volume
131	23 mars 1882 - 16 juin 1882 (5/131).	1 volume
132	16 juin 1882 - 13 septembre 1882 (5/132).	1 volume
133	13 septembre 1882 - 1er décembre 1882 (5/133).	1 volume
134	1er décembre 1882 - 17 février 1883 (5/134).	1 volume
135	17 février 1883 - 1er mai 1883 (5/135).	1 volume
136	1er mai 1883 - 24 juillet 1883 (5/136).	1 volume
137	24 juillet 1883 - 23 octobre 1883 (5/137).	1 volume
138	23 octobre 1883 - 7 janvier 1884 (5/138).	1 volume
139	8 janvier 1884 - 20 mars 1884 (5/139).	1 volume
140	21 mars 1884 - 9 juillet 1884 (5/140).	1 volume
141	9 juillet 1884 - 10 octobre 1884 (5/141).	1 volume
142	10 octobre 1884 - 23 décembre 1884 (5/142).	1 volume
143	23 décembre 1884 - 13 mars 1885 (5/143).	1 volume
144	13 mars 1885 - 6 juin 1885 (5/144).	

1 volume

145 6 juin 1885 - 22 septembre 1885 (5/145).

1 volume

146 22 septembre 1885 - 14 décembre 1885 (5/146).

1 volume

147 14 décembre 1885 - 19 mars 1886 (5/147).

1 volume

148 19 mars 1886 - 1er juillet 1886 (5/148).

1 volume

149 1er juillet 1886 - 11 octobre 1886 (5/149).

1 volume

150 11 octobre 1886 - 15 janvier 1887 (5/150).

1 volume

151 15 janvier 1887 - 18 avril 1887 (5/151).

1 volume

152 18 avril 1887 - 8 août 1887 (5/152).

1 volume

153 8 août 1887 - 3 décembre 1887 (5/153).

1 volume

154 3 décembre 1887 - 28 février 1888 (5/154).

1 volume

155 28 février 1888 - 6 juin 1888 (5/155).

1 volume

156 6 juin 1888 - 14 septembre 1888 (5/156).

1 volume

157 15 septembre 1888 - 31 décembre 1888 (5/157).

1 volume

158 1er janvier 1889 - 10 avril 1889 (5/158).

1 volume

159 11 avril 1889 - 23 juillet 1889 (5/159).

1 volume

160 23 juillet 1889 - 2 novembre 1889 (5/160).

1 volume

161	2 novembre 1889 - 23 janvier 1890 (5/161).	1 volume
162	23 janvier 1890 - 28 avril 1890 (5/162).	1 volume
163	28 avril 1890 - 11 juillet 1890 (5/163).	1 volume
164	11 juillet 1890 - 4 novembre 1890 (5/164).	1 volume
165	4 novembre 1890 - 7 février 1891 (5/165).	1 volume
166	8 février 1891 - 8 mai 1891 (5/166).	1 volume
167	8 mai 1891 - 30 juillet 1891 (5/167).	1 volume
168	31 juillet 1891 - 22 octobre 1891 (5/168).	1 volume
169	23 octobre 1891 - 16 janvier 1892 (5/169).	1 volume
170	16 janvier 1892 - 1er avril 1892 (5/170).	1 volume
171	1er avril 1892 - 2 juillet 1892 (5/171).	1 volume
172	2 juillet 1892 - 29 septembre 1892 (5/172).	1 volume
173	29 septembre 1892 - 16 décembre 1892 (5/173).	1 volume
174	16 décembre 1892 - 21 mars 1893 (5/174).	1 volume
175	21 mars 1893 - 5 juin 1893 (5/175).	1 volume
176	5 juin 1893 - 13 septembre 1893 (5/176).	1 volume

177	13 septembre 1893 - 11 décembre 1893 (5/177).	1 volume
178	12 décembre 1893 - 26 février 1894 (5/178).	1 volume
179	26 février 1894 - 16 mai 1894 (5/179).	1 volume
180	17 mai 1894 - 13 août 1894 (5/180).	1 volume
181	13 août 1894 - 2 décembre 1894 (5/181).	1 volume
182	3 décembre 1894 - 14 mars 1895 (5/182).	1 volume
183	14 mars 1895 - 22 juin 1895 (5/183).	1 volume
184	22 juin 1895 - 18 octobre 1895 (5/184).	1 volume
185	19 octobre 1895 - 18 janvier 1896 (5/185).	1 volume
186	19 janvier 1896 - 3 avril 1896 (5/186).	1 volume
187	3 avril 1896 - 3 juillet 1896 (5/187).	1 volume
188	3 juillet 1896 - 19 octobre 1896 (5/188).	1 volume
189	19 octobre 1896 - 25 février 1897 (5/189).	1 volume
190	25 février 1897 - 29 mai 1897 (5/190).	1 volume
191	29 mai 1897 - 15 septembre 1897 (5/191).	1 volume
192	15 septembre 1897 - 13 décembre 1897 (5/192).	1 volume
193	13 décembre 1897 - 14 mars 1898 (5/193).	

		1 volume
194	14 mars 1898 - 24 juin 1898 (5/194).	1 volume
195	24 juin 1898 - 26 octobre 1898 (5/195).	1 volume
196	26 octobre 1898 - 2 février 1899 (5/196).	1 volume
197	2 février 1899 - 1er mai 1899 (5/197).	1 volume
198	1er mai 1899 - 3 août 1899 (5/198).	1 volume
199	3 août 1899 - 7 novembre 1899 (5/199).	1 volume
200	7 novembre 1899 - 2 février 1900 (5/200).	1 volume
201	2 février 1900 - 12 avril 1900 (5/201).	1 volume
202	12 avril 1900 - 27 juin 1900 (5/202).	1 volume
203	27 juin 1900 - 19 septembre 1900 (5/203).	1 volume
204	19 septembre 1900 - 15 décembre 1900 (5/204).	1 volume
205	15 décembre 1900 - 14 mars 1901 (5/205).	1 volume
206	14 mars 1901 - 5 juin 1901 (5/206).	1 volume
207	5 juin 1901 - 30 août 1901 (5/207).	1 volume
208	30 août 1901 - 5 décembre 1901 (5/208).	1 volume
209	5 décembre 1901 - 11 mars 1902 (5/209).	1 volume

210	11 mars 1902 - 6 juin 1902 (5/210).	1 volume
211	6 juin 1902 - 27 septembre 1902 (5/211).	1 volume
212	27 septembre 1902 - 18 décembre 1902 (5/212).	1 volume
213	18 décembre 1902 - 13 mars 1903 (5/213).	1 volume
214	13 mars 1903 - 8 juin 1903 (5/214).	1 volume
215	8 juin 1903 - 1er septembre 1903 (5/215).	1 volume
216	1er septembre 1903 - 4 décembre 1903 (5/216).	1 volume
217	4 décembre 1903 - 15 mars 1904 (5/217).	1 volume
218	15 mars 1904 - 3 juin 1904 (5/218).	1 volume
219	3 juin 1904 - 6 septembre 1904 (5/219).	1 volume
220	6 septembre 1904 - 2 décembre 1904 (5/220).	1 volume
221	2 décembre 1904 - 2 mars 1905 (5/221).	1 volume
222	2 mars 1905 - 16 mai 1905 (5/222).	1 volume
223	16 mai 1905 - 4 août 1905 (5/223).	1 volume
224	4 août 1905 - 27 octobre 1905 (5/224).	1 volume
225	27 octobre 1905 - 16 janvier 1906 (5/225).	1 volume

226	16 janvier 1906 - 13 avril 1906 (5/226).	1 volume
227	13 avril 1906 - 13 juillet 1906 (5/227).	1 volume
228	13 juillet 1906 - 19 octobre 1906 (5/228).	1 volume
229	19 octobre 1906 - 29 janvier 1907 (5/229).	1 volume
230	29 janvier 1907 - 2 mai 1907 (5/230).	1 volume
231	2 mai 1907 - 1er août 1907 (5/231).	1 volume
232	1er août 1907 - 12 novembre 1907 (5/232).	1 volume
233	12 novembre 1907 - 7 mars 1908 (5/233).	1 volume
234	7 mars 1908 - 15 juin 1908 (5/234).	1 volume
235	15 juin 1908 - 23 septembre 1908 (5/235).	1 volume
236	23 septembre 1908 - 29 décembre 1908 (5/236).	1 volume
237	29 décembre 1908 - 8 avril 1909 (5/237).	1 volume
238	8 avril 1909 - 3 juillet 1909 (5/238).	1 volume
239	3 juillet 1909 - 16 octobre 1909 (5/239).	1 volume
240	16 octobre 1909 - 22 janvier 1910 (5/240).	1 volume
241	22 janvier 1910 - 27 avril 1910 (5/241).	1 volume
242	27 avril 1910 - 28 juillet 1910 (5/242).	

		1 volume
243	28 juillet 1910 - 4 novembre 1910 (5/243).	1 volume
244	4 novembre 1910 - 20 février 1911 (5/244).	1 volume
245	20 février 1911 - 8 juin 1911 (5/245).	1 volume
246	8 juin 1911 - 27 septembre 1911 (5/246).	1 volume
247	27 septembre 1911 - 15 janvier 1912 (5/247).	1 volume
248	15 janvier 1912 - 28 avril 1912 (5/248).	1 volume
249	28 avril 1912 - 6 août 1912 (5/249).	1 volume
250	6 août 1912 - 8 novembre 1912 (5/250).	1 volume
251	9 novembre 1912 - 1er mars 1913 (5/251).	1 volume
252	1er mars 1913 - 24 juin 1913 (5/252).	1 volume
253	24 juin 1913 - 13 octobre 1913 (5/253).	1 volume
254	13 octobre 1913 - 17 février 1914 (5/254).	1 volume
255	18 février 1914 - 6 juin 1914 (5/255).	1 volume
256	6 juin 1914 - 6 avril 1915 (5/256).	1 volume
257	6 avril 1915 - 12 mars 1916 (5/257).	1 volume
258	13 mars 1916 - 9 janvier 1917 (5/258).	1 volume

259	9 janvier 1917 - 10 octobre 1917 (5/259).	1 volume
260	10 octobre 1917 - 6 juin 1918 (5/260).	1 volume
261	6 juin 1918 - 10 janvier 1919 (5/261).	1 volume
262	10 janvier 1919 - 12 mai 1919 (5/262).	1 volume
263	13 mai 1919 - 18 août 1919 (5/263).	1 volume
264	18 août 1919 - 20 novembre 1919 (5/264).	1 volume
265	20 novembre 1919 - 19 février 1920 (5/265).	1 volume
266	19 février 1920 - 6 mai 1920 (5/266).	1 volume
267	6 mai 1920 - 19 juillet 1920 (5/267).	1 volume
268	19 juillet 1920 - 6 octobre 1920 (5/268).	1 volume
269	6 octobre 1920 - 7 décembre 1920 (5/269).	1 volume
270	7 décembre 1920 - 14 février 1921 (5/270).	1 volume
271	14 février 1921 - 3 mai 1921 (5/271).	1 volume
272	3 mai 1921 - 23 juillet 1921 (5/272).	1 volume
273	24 juillet 1921 - 25 octobre 1921 (5/273).	1 volume
274	26 octobre 1921 - 23 janvier 1922 (5/274).	1 volume

275	24 janvier 1922 - 11 avril 1922 (5/275).	1 volume
276	12 avril 1922 - 7 juillet 1922 (5/276).	1 volume
277	7 juillet 1922 - 11 octobre 1922 (5/277).	1 volume
278	11 octobre 1922 - 7 janvier 1923 (5/278).	1 volume
279	7 janvier 1923 - 9 avril 1923 (5/279).	1 volume
280	9 avril 1923 - 5 juillet 1923 (5/280).	1 volume
281	5 juillet 1923 - 11 octobre 1923 (5/281).	1 volume
282	11 octobre 1923 - 9 janvier 1924 (5/282).	1 volume
283	9 janvier 1924 - 26 mars 1924 (5/283).	1 volume
284	26 mars 1924 - 23 juin 1924 (5/284).	1 volume
285	23 juin 1924 - 24 septembre 1924 (5/285).	1 volume
286	24 septembre 1924 - 19 décembre 1924 (5/286).	1 volume
287	19 décembre 1924 - 22 mars 1925 (5/287).	1 volume
288	23 mars 1925 - 8 juillet 1925 (5/288).	1 volume
289	8 juillet 1925 - 20 octobre 1925 (5/289).	1 volume
290	20 octobre 1925 - 6 février 1926 (5/290).	1 volume
291	7 février 1926 - 14 mai 1926 (5/291).	

		1 volume
292	14 mai 1926 - 20 août 1926 (5/292).	1 volume
293	21 août 1926 - 23 novembre 1926 (5/293).	1 volume
294	24 novembre 1926 - 9 mars 1927 (5/294).	1 volume
295	10 mars 1927 - 13 juin 1927 (5/295).	1 volume
296	14 juin 1927 - 26 septembre 1927 (5/296).	1 volume
297	26 septembre 1927 - 3 janvier 1928 (5/297).	1 volume
298	3 janvier 1928 - 29 juin 1928 (5/298).	1 volume
299	4 janvier 1928 - 13 juin 1928 (5/299).	1 volume
300	13 juin 1928 - 27 novembre 1928 (5/300).	1 volume
301	2 juillet 1928 - 2 décembre 1928 (5/301).	1 volume
302	27 novembre 1928 - 26 avril 1929 (5/302).	1 volume
303	19 décembre 1928 - 20 mai 1929 (5/303).	1 volume
304	4 mai 1929 - 18 octobre 1929 (5/304).	1 volume
305	1er juin 1929 - 14 décembre 1929 (5/305).	1 volume
306	9 octobre 1929 - 10 avril 1930 (5/306).	1 volume
307	14 décembre 1929 - 13 juin 1930 (5/307).	1 volume

308	10 avril 1930 - 5 octobre 1930 (5/308).	1 volume
309	13 juin 1930 - 19 janvier 1931 (5/309).	1 volume
310	6 octobre 1930 - 20 avril 1931 (5/310).	1 volume
311	20 janvier 1931 - 28 juillet 1931 (5/311).	1 volume
312	24 avril 1931 - 28 octobre 1931 (5/312).	1 volume
313	29 juillet 1931 - 21 juillet 1932 (5/313).	1 volume
314	28 octobre 1931 - 11 avril 1932 (5/314).	1 volume
315	11 avril 1932 - 22 avril 1932 (5/315).	1 volume
316	22 juillet 1932 - 15 novembre 1932 (5/316).	1 volume
317	15 novembre 1932 - 13 mars 1933 (5/317).	1 volume
318	13 mars 1933 - 4 juillet 1933 (5/318).	1 volume
319	4 juillet 1933 - 23 octobre 1933 (5/319).	1 volume
320	23 octobre 1933 - 14 février 1934 (5/320).	1 volume
321	14 février 1934 - 29 mai 1934 (5/321).	1 volume
322	29 mai 1934 - 26 septembre 1934 (5/322).	1 volume
323	26 septembre 1934 - 1er février 1935 (5/323).	1 volume

324	1er février 1935 - 28 mai 1935 (5/324).	1 volume
325	28 mai 1935 - 3 octobre 1935 (5/325).	1 volume
326	3 octobre 1935 - 25 janvier 1936 (5/326).	1 volume

B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ

	327 - 390 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1838-1960.	
327	14 août 1838 - 15 février 1841 (6/1).	1 volume
328	16 février 1841 - 17 décembre 1842 (6/2).	1 volume
329	17 décembre 1842 - 15 mai 1845 (6/3).	1 volume
330	16 mai 1845 - 13 septembre 1847 (6/4).	1 volume
331	13 septembre 1847 - 30 juillet 1850 (6/5).	1 volume
332	30 juillet 1850 - 5 septembre 1853 (6/6).	1 volume
333	5 septembre 1853 - 15 mars 1856 (6/7).	1 volume
334	15 mars 1856 - 28 avril 1859 (6/8).	1 volume
335	29 avril 1859 - 17 janvier 1862 (6/9).	1 volume
336	18 janvier 1862 - 20 juillet 1864 (6/10).	1 volume
337	20 juillet 1864 - 4 septembre 1866 (6/11).	1 volume
338	4 septembre 1866 - 1er octobre 1868 (6/12).	

		1 volume
339	1er octobre 1868 - 7 mars 1871 (6/13).	1 volume
340	8 mars 1871 - 26 février 1873 (6/14).	1 volume
341	27 février 1873 - 10 janvier 1875 (6/15).	1 volume
342	11 janvier 1875 - 19 octobre 1875 (6/16).	1 volume
343	19 octobre 1875 - 12 août 1878 (6/17).	1 volume
344	12 août 1878 - 6 avril 1880 (6/18).	1 volume
345	6 avril 1880 - 22 mars 1882 (6/19).	1 volume
346	22 mars 1882 - 22 avril 1884 (6/20).	1 volume
347	23 avril 1884 - 9 avril 1886 (6/21).	1 volume
348	10 avril 1886 - 11 février 1888 (6/22).	1 volume
349	12 février 1888 - 3 novembre 1889 (6/23).	1 volume
350	4 novembre 1889 - 4 juin 1891 (6/24).	1 volume
351	4 juin 1891 - 1er août 1892 (6/25).	1 volume
352	1er août 1892 - 26 octobre 1893 (6/26).	1 volume
353	26 octobre 1893 - 8 avril 1895 (6/27).	1 volume
354	8 avril 1895 - 31 août 1896 (6/28).	1 volume

355	31 août 1896 - 7 avril 1898 (6/29).	1 volume
356	8 avril 1898 - 25 septembre 1899 (6/30).	1 volume
357	26 septembre 1899 - 14 mars 1901 (6/31).	1 volume
358	14 mars 1901 - 9 mai 1902 (6/32).	1 volume
359	9 mai 1902 - 24 août 1903 (6/33).	1 volume
360	24 août 1903 - 20 décembre 1904 (6/34).	1 volume
361	20 décembre 1904 - 28 avril 1906 (6/35).	1 volume
362	29 avril 1906 - 20 juillet 1907 (6/36).	1 volume
363	20 juillet 1907 - 8 novembre 1911 (6/37).	1 volume
364	9 novembre 1908 - 23 mars 1910 (6/38).	1 volume
365	23 mars 1910 - 30 mai 1911 (6/39).	1 volume
366	30 mai 1911 - 4 octobre 1912 (6/40).	1 volume
367	4 octobre 1912 - 19 février 1914 (6/41).	1 volume
368	19 février 1914 - 21 juin 1914 (6/42).	1 volume
369	22 juin 1914 - 18 novembre 1916 (6/43).	1 volume
370	19 novembre 1916 - 10 juillet 1919 (6/44).	1 volume

371	10 juillet 1919 - 23 décembre 1920 (6/45).	1 volume
372	23 décembre 1920 - 4 septembre 1922 (6/46).	1 volume
373	5 septembre 1922 - 23 juillet 1924 (6/47).	1 volume
374	24 juillet 1924 - 17 mars 1926 (6/48).	1 volume
375	20 mars 1926 - 22 novembre 1927 (6/49).	1 volume
376	23 novembre 1927 - 10 juillet 1929 (6/50).	1 volume
377	11 juillet 1929 - 24 janvier 1931 (6/51).	1 volume
378	25 janvier 1931 - 6 juin 1932 (6/52).	1 volume
379	7 juin 1932 - 12 février 1934 (6/53).	1 volume
380	12 février 1934 - 27 décembre 1935 (6/54).	1 volume
381	27 décembre 1935 - 30 août 1937 (6/55).	1 volume
382	30 août 1937 - 26 mai 1939 (6/56).	1 volume
383	26 mai 1939 - 4 juillet 1942 (6/57).	1 volume
384	4 juillet 1942 - 14 octobre 1946 (6/58).	1 volume
385	14 octobre 1946 - 9 mars 1949 (6/59).	1 volume
386	9 mars 1949 - 15 mars 1951 (6/60).	1 volume
387	15 mars 1951 - 13 mars 1953 (6/61).	

		1 volume
388	14 mars 1953 - 26 janvier 1955 (6/62).	1 volume
389	27 janvier 1955 - 18 mars 1957 (6/63).	1 volume
390	18 mars 1957 - 5 mai 1960 (6/64).	1 volume
391	391 - 395 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 6BIS). 1921-1958. 15 mars 1921 - 14 juillet 1928 (6bis/1).	1 volume
392	15 juillet 1928 - 25 décembre 1935 (6bis/2).	1 volume
393	6 janvier 1936 - 16 novembre 1945 (6bis/3).	1 volume
394	17 novembre 1945 - 16 décembre 1953 (6bis/4).	1 volume
395	17 décembre 1953 - 20 février 1958 (6bis/5).	1 volume
 <i>C. ANNEXES</i>		
396	396 - 407 COPIES D'ACTES SOUS SEING PRIVÉ PORTANT MUTATIONS IMMOBILIÈRES. 1922-1945. 1922-1923 (46-47).	1 chemise
397	1924-1926 (48).	1 chemise
398	1926-1927 (49).	1 chemise
399	1927-1929 (50).	1 chemise
400	1929-1931 (51).	

		1 chemise
401	1931-1932 (52).	1 chemise
402	1932-1934 (53).	1 chemise
403	1934-1935 (54).	1 chemise
404	1935-1937 (55).	1 chemise
405	1937-1939 (56).	1 chemise
406	1939-1942 (57).	1 chemise
407	1942-1945 (58).	1 chemise
408	408 - 427 COPIES DE BAUX. 1921-1940. 1921.	1 liasse
409	1922.	1 liasse
410	1923.	1 liasse
411	1924.	1 liasse
412	1925.	1 liasse
413	1926.	1 liasse
414	1927.	1 liasse
415	1928.	1 liasse

416	1929.	1 liasse
417	1930.	1 liasse
418	1931.	1 liasse
419	1932.	1 liasse
420	1933.	1 liasse
421	1934.	1 liasse
422	1935.	1 liasse
423	1936.	1 liasse
424	1937.	1 liasse
425	1938.	1 liasse
426	1939.	1 liasse
427	1940.	1 liasse

II. SOMMIERS DOMANIAUX

- 428 Sommier des affaires restées en suspens en matière de succession suivi d'un sommier formé pour surveiller les droits de soulte sur les partages d'ascendants (série 30/4). 1820-1831. 1 volume
- 429 - 436 SOMMIERS DE CONSISTANCE DES BIENS CORPORELS APPARTENANT À L'ÉTAT (SÉRIE 32). 1844-1895.*
- 429 429 - 431 PREMIÈRE SÉRIE. 1844-1860.
8 juin 1844 - 15 avril 1850 (32/2). 1 volume
- 430 16 avril 1850 - 2 décembre 1857 (32/3). 1 volume
- 431 20 février 1858 - 7 juillet 1860 (32/4). 1 volume
- 432 432 - 435 DEUXIÈME SÉRIE. 1860-1895.
7 juillet 1860 - 4 décembre 1866 (32/1). 1 volume
- 433 4 décembre 1866 - 5 février 1876 (32/2). 1 volume
- 434 4 septembre 1882 - 23 mai 1888 (32/4). 1 volume
- 435 23 mai 1885 - 12 avril 1895 (32/5). 1 volume
- 436 Produits divers et brevets d'invention. 20 février 1858 - 8 mars 1860. 1 volume
- 437 Pièces annexes du sommier de consistance des biens corporels appartenant à l'État, volume 4 (série 32). 1876-1897. 1 liasse
- 438 Sommier de consistance des revenus provinciaux (série 38). 14 mars 1879 - 30 mai 1975. 1 volume

*439 - 440 SOMMIER DE CONSISTANCE DES BIENS ET RENTES
PROVENANT DE CURES (SÉRIE 39). 1836-1841.*

- | | | |
|------------|---|----------|
| 439 | 20 décembre 1836 - 31 décembre 1843 (39/1). | 1 volume |
| 440 | 16 juillet 1838 - 28 avril 1841 (39/2). | 1 volume |

III. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

441 - 450 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 47). 1924-1976.

441	23 avril 1924 - 25 janvier 1926 (38).	1 volume
442	25 janvier 1926 - 10 janvier 1927 (39).	1 volume
443	12 février 1939 - 1er décembre 1940 (47).	1 volume
444	5 décembre 1940 - 14 août 1942 (48).	1 volume
445	8 juillet 1955 - 14 mars 1959 (53).	1 volume
446	15 mars 1959 - 18 juin 1963 (54).	1 volume
447	18 juin 1963 - 31 décembre 1965 (55).	1 volume
448	1er janvier 1966 - 4 septembre 1970 (56).	1 volume
449	5 septembre 1970 - 22 juillet 1975 (57).	1 volume
450	23 juillet 1975 - 31 décembre 1976 (58).	1 volume

IV. CORRESPONDANCE

451 - 453 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 1838-1853.

451	28 juillet 1838 - 5 mars 1842 (49/1).	1 volume
452	7 mars 1842 - 9 février 1847 (49/2).	1 volume
453	9 février 1847 - 2 avril 1853 (49/3).	1 volume

V. TABLES ALPHABÉTIQUES ET RÉPERTOIRES

A. ACQUÉREURS

454 - 489 TABLES ALPHABÉTIQUES DES ACQUÉREURS ET NOUVEAUX POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES RÉELS (SÉRIE 50/2). 1796-1859.

454 - 469 PREMIÈRE SÉRIE. 1796-1838.

- | | | |
|-----|--|----------|
| 454 | 20 février 1796 (1er ventôse an IV) - 22 novembre 1800 (1er frimaire an IX) (1). | 1 volume |
| 455 | 22 novembre 1800 (1er frimaire an IX) - 31 décembre 1807 (2). | 1 volume |
| 456 | 1er janvier 1808 - 31 mars 1815 (3). | 1 volume |
| 457 | 1er avril 1815 - 31 décembre 1816 (4). | 1 volume |
| 458 | 1er janvier 1817 - 1er janvier 1819 (5). | 1 volume |
| 459 | 1er janvier 1819 - 30 juin 1821 (6). | 1 volume |
| 460 | 1er juin 1821 - 31 mars 1823 (7). | 1 volume |
| 461 | 1er avril 1823 - 31 septembre 1825 (8). | 1 volume |
| 462 | 1er octobre 1825 - 8 juin 1829 (9). | 1 volume |
| 463 | 1er janvier 1828 - 31 mars 1829 (10). | 1 volume |
| 464 | 1er avril 1829 - 30 septembre 1830 (11). | 1 volume |
| 465 | 1er décembre 1830 - 30 novembre 1832 (12). | 1 volume |
| 466 | 1er décembre 1832 - 28 février 1834 (13). | |

		1 volume
467	1er mars 1834 - 4 juin 1835 (14).	1 volume
468	5 juin 1835 - 10 juin 1837 (15).	1 volume
469	8 avril 1837 - 7 mai 1838 (16).	1 volume
470	<i>470 - 489 DEUXIÈME SÉRIE. 1838-1859.</i> 2 juillet 1838 - 1er décembre 1838 (1).	1 volume
471	3 mai 1839 - 16 décembre 1839 (2).	1 volume
472	1er juin 1840 - 31 décembre 1840 (3).	1 volume
473	1er janvier 1841 - 31 octobre 1841 (4).	1 volume
474	21 janvier 1842 - 4 février 1843 (5).	1 volume
475	1er avril 1844 - 31 mars 1844 (6).	1 volume
476	1er avril 1844 - 31 décembre 1844 (7).	1 volume
477	1er janvier 1845 - 31 mars 1846 (8).	1 volume
478	1er avril 1846 - 30 juin 1847 (9).	1 volume
479	1er juin 1847 - 30 septembre 1848 (10).	1 volume
480	10 octobre 1848 - 29 septembre 1849 (11).	1 volume
481	1er janvier 1850 - 31 mars 1851 (12).	1 volume

482	1er avril 1851 - 31 mars 1852 (13).	1 volume
483	1er avril 1852 - 1er mai 1853 (14).	1 volume
484	1er juin 1852 - 30 avril 1853 (15).	1 volume
485	1er juin 1851 - 31 mars 1853 (16).	1 volume
486	1er avril 1855 - 28 mars 1856 (17).	1 volume
487	1er avril 1856 - 31 décembre 1857 (18).	1 volume
488	12 janvier 1858 - 20 mars 1859 (19).	1 volume
489	1er mars 1859 - 31 décembre 1859 (20).	1 volume

B. VENDEURS

490 - 500 TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET PRÉCÉDENTS POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES (SÉRIE 50/3). 1796-1859.

490 - 495 PREMIÈRE SÉRIE. 1796-1838.

490	20 février 1796 (1er ventôse an IV) - 31 décembre 1807 (1).	1 volume
491	1er août 1807 - 7 septembre 1814 (2).	1 volume
492	1er avril 1815 - 31 mars 1823 (3).	1 volume
493	1er avril 1823 - 30 novembre 1832 (4).	1 volume
494	3 juin 1835 - 30 juin 1837 (6).	1 volume

-
- 495 1er juillet 1837 - 31 juillet 1838 (7). 1 volume
- 496 496 - 500 DEUXIÈME SÉRIE. 1838-1859.
1er août 1838 - 31 mars 1843 (1). 1 volume
- 497 1er avril 1842 - 31 décembre 1852 (2). 1 volume
- 498 1er avril 1843 - 31 décembre 1852 (3). 1 volume
- 499 1er janvier 1852 - 31 janvier 1853 (4). 1 volume
- 500 1er février 1859 - 31 décembre 1859 (5). 1 volume
- 501 *C. CONTRATS DE MARIAGE*
Tables alphabétiques des contrats de mariage (série 50/6). 1er
janvier 1847 - 11 décembre 1859. 1 volume
- D. CRÉANCIERS*
- 502 502 - 504 RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX DES CRÉANCIERS (SÉRIE 51).
XIXE - XXE SIÈCLES.
2e moitié du XIXe siècle. 1 volume
- 503 XXe siècle (18). 1 volume
- 504 XXe siècle (19). 1 volume
- E. PROPRIÉTAIRES*
- 505 505 - 519 TABLES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 52).
1870-[1901].
A. - Br. (52/1). 1 volume

506	Bri. - Da. (52/2).	1 volume
507	Dav. - De. (52/3).	1 volume
508	Dep. - Fa. (52/4).	1 volume
509	Fayt - Ha. (52/5).	1 volume
510	Has. - Le. (52/6).	1 volume
511	Lech. - Mar. (52/7).	1 volume
512	Mare. - Pe. (52/8).	1 volume
513	Pen. - S. (52/9).	1 volume
514	Sca. - Ve. (52/10).	1 volume
515	Ver. - Z. (52/11).	1 volume
516	Suites (52/12).	1 volume
517	Suites (52/13).	1 volume
518	Suites (52/14).	1 volume
519	Suites (52/15).	1 volume

F. DÉCÈS

520 - 535 TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1937-1976.

520 1937-1939 (54/35).

		1 volume
521	1940-1942 (54/36).	1 volume
522	1943-1945 (54/37).	1 volume
523	1946 - 31 mai 1948 (54/38).	1 volume
524	1er juin 1948 - 1949 (54/39).	1 volume
525	1950-1951 (54/40).	1 volume
526	1952-1953 (54/41).	1 volume
527	1954-1956 (54/42).	1 volume
528	1957-1958 (54/43).	1 volume
529	1959-1960 (54/44).	1 volume
530	1961-1962 (54/45).	1 volume
531	1963-1964 (54/46).	1 volume
532	1965-1967 (54/47).	1 volume
533	1968-1970 (54/48).	1 volume
534	1971-1973 (54/49).	1 volume
535	1974-1976 (54/50).	1 volume

536 VI. SOMMIER D'ORDRES ET INSTRUCTIONS
Sommer d'ordres et instructions (série 56). 20 octobre 1890 - 6
juillet 1977.

1 volume

537

VII. ÉTRANGERS

Registre des personnes domiciliées hors du Royaume qui possèdent des immeubles situés en Belgique (série 60). 1910-1963.

1 volume

VIII. PRIVILÈGE AGRICOLE

*683 - 686 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE
(SÉRIE 65). 1884-1920.*

683	21 mai 1884 - 23 juin 1897 (65/1).	1 volume
684	23 juin 1897 - 19 mai 1905 (65/2).	1 volume
685	20 mai 1905 - 8 février 1911 (65/3).	1 volume
686	9 février 1911 - 19 février 1920 (65/4).	1 volume

IX. REVOIS REÇUS

538 - 567 RENVOIS REÇUS PORTANT MUTATION D'IMMEUBLES
(SÉRIE 171). 1905-1935.

538	1905-1906.	1 chemise
539	1907.	1 chemise
540	1908.	1 chemise
541	1909.	1 chemise
542	1910.	1 chemise
543	1911.	1 chemise
544	1912.	1 chemise
545	1913.	1 chemise
546	1914.	1 chemise
547	1915.	1 chemise
548	1916.	1 chemise
549	1917.	1 chemise
550	1918.	1 chemise
551	1919.	1 chemise
552	1920.	

		1 chemise
553	1921.	1 chemise
554	1922.	1 chemise
555	1923.	1 chemise
556	1924.	1 chemise
557	1925.	1 chemise
558	1926.	1 chemise
559	1927.	1 chemise
560	1928.	1 chemise
561	1929.	1 chemise
562	1930.	1 chemise
563	1931.	1 chemise
564	1932.	1 chemise
565	1933.	1 chemise
566	1934.	1 chemise
567	1935.	1 chemise

X. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

568 - 679 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1838-1935.

568	1838.	1 recueil
569	1839.	1 recueil
570	1840.	1 recueil
571	1841.	1 recueil
572	1842.	1 recueil
573	1843.	1 recueil
574	1844.	1 recueil
575	1845.	1 recueil
576	1846.	1 recueil
577	1847.	1 recueil
578	1848.	1 recueil
579	1849.	1 recueil
580	1850.	1 recueil
581	1851.	1 recueil
582	1852.	1 recueil

583	1853.	1 recueil
584	1854.	1 recueil
585	1855.	1 recueil
586	1856.	1 recueil
587	1857.	1 recueil
588	1858.	1 recueil
589	1859.	1 recueil
590	1860.	1 recueil
591	1861.	1 recueil
592	1862.	1 recueil
593	1863.	1 recueil
594	1864.	1 recueil
595	1865.	1 recueil
596	1866.	1 recueil
597	1867.	1 recueil
598	1868.	1 recueil

599	1869.	1 recueil
600	1870.	1 recueil
601	1871.	1 recueil
602	1872.	1 recueil
603	1873.	1 recueil
604	1874.	1 recueil
605	1875.	1 recueil
606	1876.	1 recueil
607	1877.	1 recueil
608	1878.	1 recueil
609	1879.	1 recueil
610	1880.	1 recueil
611	1881.	1 recueil
612	1882.	1 recueil
613	1883.	1 recueil
614	1884.	1 recueil
615	1885.	1 recueil

1 recueil

616 1886.

1 recueil

617 1887.

1 recueil

618 1888.

1 recueil

619 1889.

1 recueil

620 1890.

1 recueil

621 1891.

1 recueil

622 1892.

1 recueil

623 1893.

1 recueil

624 1894.

1 recueil

625 1895.

1 recueil

626 1896.

1 recueil

627 1897.

1 recueil

628 1898.

1 recueil

629 1899.

1 recueil

630 1900.

1 recueil

631 1901.

1 recueil

632	1902.	1 recueil
633	1903.	1 recueil
634	1904.	1 recueil
635	1905.	1 recueil
636	1906.	1 recueil
637	1907.	1 recueil
638	1908.	1 recueil
639	1909.	1 recueil
640	1910.	1 recueil
641	1911.	1 recueil
642	1912.	1 recueil
643	1913.	1 recueil
644	1914.	1 recueil
645	1915.	1 recueil
646	1916.	1 recueil
647	1917.	1 recueil

648	1918.	1 recueil
649	1919.	1 recueil
650	2 janvier 1920 - 13 septembre 1920.	1 recueil
651	14 septembre 1920 - 31 décembre 1920.	1 recueil
652	1921.	1 recueil
653	5 janvier 1922 - 21 juin 1922.	1 recueil
654	24 juin 1922 - 28 décembre 1922.	1 recueil
655	2 janvier 1923 - 20 juin 1923.	1 recueil
656	25 juin 1923 - 31 décembre 1923.	1 recueil
657	4 janvier 1924 - 25 juin 1924.	1 recueil
658	26 juin 1924 - 30 décembre 1924.	1 recueil
659	1925.	1 recueil
660	2 janvier 1926 - 29 juin 1926.	1 recueil
661	26 juin 1926 - 31 décembre 1926.	1 recueil
662	3 janvier 1927 - 23 juin 1927.	1 recueil
663	25 juin 1927 - 29 décembre 1927.	1 recueil
664	3 janvier 1928 - 26 juin 1928.	

		1 recueil
665	28 juin 1928 - 29 décembre 1928.	1 recueil
666	2 janvier 1929 - 9 juillet 1929.	1 recueil
667	10 juillet 1929 - 30 décembre 1929.	1 recueil
668	3 janvier 1930 - 25 juin 1930.	1 recueil
669	27 juin 1930 - 8 décembre 1930.	1 recueil
670	2 janvier 1931 - 2 juillet 1931.	1 recueil
671	2 juillet 1931 - 31 décembre 1931.	1 recueil
672	2 janvier 1932 - 28 juin 1932.	1 recueil
673	6 juillet 1932 - 30 décembre 1932.	1 recueil
674	4 janvier 1933 - 29 juin 1933.	1 recueil
675	3 juillet 1933 - 30 décembre 1933.	1 recueil
676	3 janvier 1934 - 14 juin 1934.	1 recueil
677	14 juin 1934 - 28 décembre 1934.	1 recueil
678	2 janvier 1935 - 5 juillet 1935.	1 recueil
679	6 juillet 1935 - 31 décembre 1935.	1 recueil

XI. BUREAU DE PERCEPTION DES DROITS DE NAVIGATION SUR LE
CANAL DE CHARLEROI À SENEFFE

*680 - 681 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 1839-
1872.*

- | | | |
|------------|--|----------|
| 680 | 1er juillet 1839 - 22 janvier 1850 (49/1). | 1 volume |
| 681 | 1er février 1850 - 19 octobre 1872 (49/2). | 1 volume |

682

XII. BUREAU DE L'ÉCLUSIER-PERCEPTEUR À FELUY
Registre de correspondance (série 49). 23 novembre 1910 - 23
novembre 1927.

1 volume